

DECLARATION DE LANGKAWI SUR L'ENVIRONNEMENT

Nous, Chefs de gouvernement du Commonwealth, représentant le quart de la population du globe et un large éventail d'intérêts internationaux, sommes profondément préoccupés par la grave détérioration de l'environnement et par la menace qui en résulte pour le bien-être de la présente génération et des générations futures. Tout retard quant aux mesures à prendre pour arrêter cette détérioration progressive se soldera par des dommages permanents et irréversibles.

2. La menace qui pèse à l'heure actuelle sur l'environnement, et qui préoccupe l'humanité toute entière, est essentiellement le produit de la gestion négligente de l'environnement et des ressources naturelles pratiquée dans le passé. Des décennies de pollution par les industries et d'autres sources, y compris l'élimination peu sûre de déchets toxiques, l'incinération de combustibles fossiles, les essais nucléaires et des pratiques non viables dans les secteurs de l'agriculture, des pêches et de la foresterie ont tous contribué à la dégradation de l'environnement.

3. Les grands problèmes écologiques mondiaux sont "l'effet de serre" (qui peut être à l'origine de changements climatiques majeurs susceptibles de provoquer des inondations et des sécheresses et de hausser le niveau de la mer), l'appauvrissement de la couche d'ozone, les pluies acides, la pollution marine, l'érosion des sols et l'extinction de nombreuses espèces de faune et de flore. Certains pays en développement sont également aux prises avec des problèmes environnementaux distincts, amenés par la pauvreté et par les pressions démographiques. En outre, certaines îles et certaines terres basses dans d'autres pays sont menacées par une élévation possible du niveau de la mer.

4. Bon nombre de problèmes environnementaux transcendent les frontières et les intérêts nationaux et appellent la coordination des efforts à l'échelle internationale, tout particulièrement dans les secteurs qui échappent à la juridiction nationale et où il y a pollution transfrontière sur terre et dans les océans, dans l'atmosphère et dans l'espace extra-atmosphérique.

5. La protection de l'environnement doit faire l'objet d'une approche équilibrée, et il faut accorder l'importance voulue à la promotion de la croissance économique et du développement durable, y compris l'élimination de la pauvreté, la satisfaction des besoins essentiels et l'amélioration de la qualité de la vie. La responsabilité d'un meilleur environnement doit être également partagée et le rôle des pays en développement à cet égard, dûment pris en compte.